

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT **ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION**

MODALITES DU TEST DE SELECTION

Le test de sélection comprend :

- Une épreuve conforme au dispositif relatif aux exigences préalables à l'entrée en formation spécifiques à chaque mention
- Une épreuve de sélection complémentaires permettant de repérer les candidats susceptibles de suivre la formation et la valider.

1) EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

- Une épreuve physique
Le candidat devra effectuer un 400 mètres nage libre en moins de **7 minutes 40 secondes**.

La non-satisfaction à cette épreuve élimine le candidat sur l'ensemble du test.

2) EPREUVES DE SELECTION COMPLEMENTAIRES

- Une épreuve orale (durée : 15')
Entretien portant sur les motivations et le projet professionnel du candidat.

DISPENSES ET EQUIVALENCES

Les titulaires d'un des diplômes ou statuts suivants obtiennent l'équivalence des exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation :

DIPLOME	DELIVRE PAR
Pass'sports de l'eau	Fédération Française de Natation
Pass'compétition	Fédération Française de Natation
Attestation 400 M NL en moins de 7 min 40 sec	Fédération Française de Natation ou branche professionnelle
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport	Ministère des sports

